

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 02 Janvier 2023

Séance du 09 Janvier 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le 09 Janvier à 20 h 00
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, Mr BIGE Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mme CASTRO Béatrice, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie
Mr PATUREAU Daniel a été désigné secrétaire de séance.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 05 décembre 2022 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 09 janvier n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de janvier est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 34 210 € et les recettes prévisionnelles à 20 382 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin janvier s'élevant à 22 254 €, tenant compte de la trésorerie au 9 janvier d'un montant de 36 084 €.

III – Renouvellement Ligne de Trésorerie :

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie en cours avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté qui arrive à échéance au 25 janvier 2023.

Le maire présente l'offre de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté pour la reconduction de la ligne de trésorerie au 25 janvier 2023 référencée LTI au taux €str + une marge de 1 % (à titre indicatif au 06/01/2022, €str = 1.898 %).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de la reconduction de la ligne de Trésorerie d'un montant de 75 000 € dans les conditions énoncées ci-dessus et charge le maire de signer tous documents correspondants à cette affaire.

IV – Prêt travaux

Le maire informe le conseil qu'il a sollicité plusieurs banques pour obtenir des offres pour un prêt pour financer les travaux de la salle des fêtes. Deux ont répondu, d'autres seront sollicitées pour être étudié lors du prochain conseil.

V – Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours 89

Le maire informe le conseil qu'il a reçu la notification du SDIS pour la contribution obligatoire de 2023, son montant est de 9 464.85 € soit une augmentation de 1,67 % par rapport à 2022. Pour information, il est rappelé que ce montant tient compte de la réduction de 2 000 € parce que la commune a un Centre de Première Intervention (CPI).

D'autre part, en ce qui concerne le CPI, le maire informe le conseil qu'une cérémonie de passation de pouvoir et départ à la retraite de Monsieur Philippe SIGORINI, chef du CPI aura lieu le Samedi 18 Février 2023 à 18 h 00.

VI – Agence Postale Communale

Le maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier commun de la Poste et de l'Association des Maires de France actant la prolongation d'un an de la durée de la convention qui arrive à échéance au 23 janvier 2023 pour l'activité de l'Agence Postale Communale.

Mme CAPOCCI Evelyne, gérante de l'Agence Postale Communale, présente, rappelle aux conseillers municipaux l'importance de fréquenter l'agence qui est régulièrement en baisse (chiffre d'affaires, visites) et qui à terme pourrait se trouver fermée par manque de rentabilité.

VII - GUINGUETTE.

Le maire présente aux conseillers le projet de convention et le cahier des charges pour les nouveaux gérants : Monsieur GUENOT François et Madame CINTRACT Pacôme.

Le conseil municipal décide d'appliquer un montant annuel de 7 200 € pour la mise à disposition du bâtiment, les consommations eau, électricité et téléphone seront facturées mensuelle selon décompte, les abonnements seront à la charge de la commune.

VIII – Demande de subventions

Le maire présente deux demandes de subventions :

- A2CN Radio Flotteurs : le conseil décide d'attribuer 200 € - la radio diffuse les manifestations communales ainsi que les séances de cinéma
- Association Maxime + : le conseil ne souhaite pas donner suite tout en respectant l'engagement de cette association pour les enfants malades du cancer

IX – Centre de Gestion de l'Yonne : convention retraite à façon

Le Centre de Gestion de l'Yonne propose de renouveler la convention annuelle de « Retraite à Façon » pour le personnel cette convention est valable 2 ans pour un coût annuel de 90 €. Le conseil municipal accepte et charge le maire de signer le renouvellement de la convention.

X – Personnel : création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Le maire informe le conseil municipal qu'au regard des missions à effectuer au sein de la collectivité qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe.

Le conseil municipal accepte cette création et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion.

XI – Travaux

- Salle des Fêtes : une seule entreprise à répondu pour l'étude géotechnique : ICSEO de Semur en Auxois – montant H.T. 2 120.00 € - 2 544.00 € T.T.C (délai de réalisation 7 à 8 semaines) – le conseil municipal accepte ce devis et charge de signer tous documents relatifs à cette affaire.
- Eglise : mise en conformité de sécurité électrique de l'installation cloches – un devis a été présenté par Bodet Campanaire (entreprise qui est en charge de la maintenance annuelle) pour un montant de 2 041.00 € H.T. – 2 449.20 € T.T.C – le conseil municipal accepte ce devis et charge le maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

VII – Affaires diverses

- a) Le maire informe le conseil qui a reçu courriers de remerciements de Drogiens suite à la distribution des colis
- b) Application Légend'R : la demande de subvention en association avec les Cités de Bourgogne Franche-Comté a bien été transmise à la Région avant le 31 décembre pour être éligible. Un accusé de réception de dossier complet a été réceptionné.

- c) Mr PLAGNE André demande où en le courrier qui devait être adressé au diocèse pour la réfection de la porte de l'église : le maire va s'en occuper prochainement.
- d) Mme GERVILLE REACHE Danièle informe le conseil que le Drogien va paraître dans la semaine.
- e) Mme BIGE Sarah demande que la mairie intervienne pour les problèmes de déchets situé dans l'ancienne carrière route d'Andryes qui risquent de polluer l'eau de la source qui est proche. Ce problème récurrent avait déjà été signalé à la Police de l'Eau, sans aucune suite. Le maire a une réunion avec le Syndicat Mixte Yonne-Beuvron le 12 janvier, il va faire une demande d'intervention.
- f) Mme GERVILLE REACHE Danièle signale des soucis rencontrés lors de la dernière séance cinéma avec les enfants de l'école de Courson. D'autre part en ce qui concerne le cinéma Mme MORIN Isabelle propose que Mr SIGORINI Aurélien soit remercié pour l'aide qu'il apporte pour l'installation du matériel. Le maire lui adressera un courrier.
- g) Mmes GERVILLE REACHE Danièle et MORIN Isabelle rendent compte de la réunion « Attract'iv Yonne » de décembre.
- h) La parole est donnée à Mr GILBERTAS Didier, présent dans la salle : il informe qu'il sera présent avec Mr MOREAU Félix pour la réunion de préparation de l'application « Légend'R » le 17 janvier. Le maire refuse sa présence, n'étant conviés à cette réunion hors conseil municipal que Mr MOREAU et Mme MILLOT qui apporteront leurs connaissances. Seuls Mme GERVILLE REACHE, Mr RIGAULT Jean-Michel et la personne qui crée l'application seront présents. Trop d'intervenants seraient préjudiciables au bon déroulement de cette journée.

HUIS CLOS :

Acquisition immobilière et mobilière : Auberge des Sources

Le maire fait part de l'avancée du dossier de proposition d'achat de l'Auberge des Sources suite à la liquidation judiciaire de l'établissement.

Une visite des locaux a eu avec le représentant de l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui fait une proposition d'acquisition des locaux , le matériel et la licence IV. Cette proposition pourra être soumise par l'EPF à la propriétaire si le conseil municipal le mandate. Le matériel et la licence seraient acquis indépendamment par la commune. Pour information, l'EPF serait propriétaire et la commune verserait 1 % du montant pendant 4 ans, 1,5 % pendant 8 ans, 2 % pendant 2 ans, le tout sur une période maximale de 14 ans. Cette proposition est soumise au vote, Mr RIGAULT Jean-Michel ne prend pas part au vote, 7 voix pour et 3 abstentions.

L'EPF sera mandaté pour engager les négociations.

Prochain conseil le mercredi 8 février 2023 à 20 h 00